

Conditions générales pour la publication d'annonces dans l'agenda de www.portail-rh.ch

1. Champ d'application

1.1. L'objet de ces Conditions générales est la publication d'annonces d'événements tels que formations, séminaires, conférences ou autres manifestations d'intérêt dans le monde de la gestion des Ressources humaines. Avec la mise sur le réseau d'une annonce, le client accepte sans réserve les Conditions générales. Il déclare avoir pris connaissance des conditions et confirme leur reprise globale dans le cadre de la mise de son annonce sur le réseau en cliquant sur la case correspondante.

1.2. Les CGA règlent simultanément les rapports contractuels entre DC Management, Weka et le client. Le contrat de publication d'une annonce dans l'Internet ou d'une annonce du client ou de l'annonceur sur le portail Internet "portail-rh.ch" constitue le contrat d'annonce au sens des présentes Conditions générales.

2. Objet du contrat

2.1. Weka et DC Management (désignés plus loin comme agence) mettent à disposition le portail Internet „portail-rh.ch” pour des annonces B2B- (Business-to-Business) ainsi que pour des offres de prestations et des informations dans le monde des affaires. Les annonces sont publiées sur internet.

2.3. Weka peut adapter l'étendue des prestations du portail-rh.ch. Les contrats en cours ou les annonces mises sur le réseau au moment de l'adaptation ne sont pas touchés par ces modifications.

3. Prix

La publication d'annonce est gratuite.

4. Début et durée du contrat

Le contrat d'annonce entre en vigueur avec la remise du mandat Online par le client et prend fin au lendemain de la date de l'événement Annoncé. Après expiration de la durée du contrat, l'agence annule l'annonce sur le portail.

5. Contenu et utilisation des annonces

5.1. Le client est seul responsable du contenu de ses annonces et répond des éventuels préjudices auprès de tiers.

5.2. L'agence a en tout temps le droit, sur la base d'une remarque ou de ses propres contrôles, d'annuler les annonces qui violent les Conditions générales ou des dispositions légales. Cela est également valable pour des indications fausses et non sérieuses de l'annonceur, ou pour une annonce qui n'entre pas dans les catégories prévues par l'agenda ou ne s'adresse pas au public cible du portail-rh.

6. Contenus inadmissibles

6.1. Sont considérés comme inadmissibles et abusifs et ne seront pas publiés:

- les annonces qui ne traitent pas directement d'un thème lié au monde de la gestion des Ressources humaines.
- les annonces induisant en erreur et les offres fantômes

6.2. Le client n'a pas le droit de mettre sur le réseau des annonces au contenu inadmissible ou abusif. Après constatation ultérieure, de telles annonces sont éliminées et annulées du portail au sens du chiffre 5.2 CGA.

7. Responsabilité et garantie

7.1. L'agence assure au client une fourniture des prestations consciencieuse et conforme au contrat. Elle lui garantit une reproduction de l'annonce correspondant le mieux possible au standard technique habituel. La responsabilité de l'agence est limitée à des erreurs causées de manière prouvée par elle et qui sont due à une négligence grave.

7.2. L'agence ne répond pas de ce que la fourniture de ses prestations est temporairement interrompue, partiellement limitée ou impossible en raison de dérangements techniques ou en cas de force majeure. L'exécution du contrat ou le délai de l'exécution du contrat sont différés en fonction de l'événement survenu.

7.3. De même est exclue la responsabilité de l'agence pour des dommages directs et indirects résultant de pertes d'exploitation du réseau de télécommunication, du réseau interne ou du serveur, de la perte et de l'endommagement de données, d'erreurs de transmission ou d'autres entraves techniques de la fonctionnalité du portail Internet. L'agence ne répond en aucun cas du gain ainsi perdu ou des dommages subséquents.

7.4. Le client utilise les prestations fournies sur le portail-rh.ch à ses risques et périls. L'agence n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par le client suite à la mise à disposition ou transmission de ses données ou d'autres informations dans l'Internet.

7.5. L'agence ne garantit pas que les données transmises par le client soient sans faute, que les données publiées soient justes ou que l'annonce ait du succès. Concernant la responsabilité pour des contenus étrangers sur le portail, il est renvoyé à la clause d'exclusion (Disclaimer).

8. Protection des données

8.1. L'agence ne réunit que les données nécessaires et les gère avec soin. Elle s'engage à respecter la législation suisse sur la protection des données. Le client prend toutefois connaissance du fait que les données publiées dans l'Internet peuvent également être appelées dans des pays ne connaissant pas de dispositions concernant la protection des données comparables à la Suisse.

8.2. L'agence et Weka traitent confidentiellement les données d'utilisateur et ne les transmet pas à des tiers.

10. Dispositions sans effet, modifications des CGA

10.1. Si certaines dispositions des présentes Conditions générales s'avéraient sans effet, le contrat avec le client reste malgré tout en vigueur et l'effet des autres dispositions n'en est pas affecté.

10.2. L'agence se réserve le droit de modifier en tout temps ces Conditions générales. Les CGA publiées sur le portail Internet sont

déterminantes.

11. For juridique et droit applicable

11.1. Les parties fixent Zurich comme for juridique. L'agence est toutefois habilitée à actionner le client auprès de tout autre tribunal compétent.

11.2. Tous les rapports juridiques du client avec l'agence sont soumis au droit suisse